

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-149 du 8 juin 1978

portant prise en charge par l'Etat du
Collège Catholique d'Enseignement Familial
et Social.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'Orientation de
l'Education Nationale ;
VU les décisions du Conseil National de la Révolution en sa session des 14 et
15 mars 1978 ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 Mai 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Le Complexe Polytechnique dénommé "Collège Catholique d'Enseignement
Familial et Social" de Cotonou est entièrement pris en charge par l'Etat et placé
sous la tutelle du Ministère des Enseignements Technique et Supérieur.

ARTICLE 2 -- L'Etablissement continue d'utiliser ses infrastructures, locaux, machines,
outillages, cours de récréation, terrain de sport et d'éducation physique.

ARTICLE 3 -- Tous les enseignants en service dans cet Etablissement sont maintenus
à leurs postes et seront recrutés et reclassés dans les corps des enseignants.

ARTICLE 4 -- Les personnels administratifs, de secrétariat et de soutien sont
maintenus à leurs postes et seront recrutés et reclassés selon leurs compétences
et conformément à la réglementation en vigueur dans la Fonction Publique.

.../...

ARTICLE 5 - Le présent décret prend effet pour compter du 1er Avril 1978 et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur,

Augustin HONVOH

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF-METS 8 autres Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 DCF-DB-Solde 6
Trésor 4 JORPB 1.-